TRAVAUX ROUTIERS SUR LA RD 48

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE LA MANCELLIÈRE – COMMUNE D'ISIGNY-LE-BUAT

À compter du lundi 24 août et pour une durée prévisible de 3 mois, le Département va procéder à des travaux routiers pour l'aménagement de la traverse du bourg de La Mancellière, sur la commune d'Isigny-le-Buat. Ces travaux étaient initialement prévus à compter du 6 avril 2020 mais n'ont pu intervenir en raison de la crise sanitaire.

Ces travaux consistent à réaliser :

- la reconstitution de la structure de la chaussée de la RD 48 ;
- le renouvellement de la couche de surface par mise en œuvre matériaux d'enrobé ;
- la création de trottoir ;
- la pose d'un réseau pluvial.

Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place, dès le 24 août 2020 :

- circulation interdite sur la RD 48 de la RD 47 route d'Avranches jusqu'à la RD 999 route de Brécey;
- en venant d'Avranches, les usagers et les poids lourds seront déviés par l'agglomération d'Isigny-le-Buat via la RD 47 pour rejoindre le carrefour du clos du feu et rejoindre la RD 999 direction Brécey direction Genet;
- en venant de Brécey, les usagers et les poids lourds seront déviés par la RD 999 pour rejoindre le carrefour du clos du feu et rejoindre l'agglomération d'Isigny-le-Buat via la RD 47 direction Avranches.

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu pendant toute la période de travaux. À la fin de ces derniers, la circulation sera ensuite rétablie pour l'ensemble des voies.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise **Grpt PIGEON TP Normandie/TPB du Loir** et devraient intervenir **entre le 24 août et le 24 novembre 2020**. Les déviations seront mises en place par l'agence technique départementale du Sud-Manche.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet 02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84 nicolas.bourdet@manche.fr **Héloïse Caillard** 02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61 heloise.caillard@manche.fr Alexandra de Saint Jores 02 33 05 99 11 - 06 80 24 41 96 alexandra.desaintjores@manche.fr









